

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 1^{er} avril 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Merci aux nombreux donateurs qui participent à la protection des soignants !

La croissance du nombre de personnes hospitalisées en Bourgogne-Franche-Comté du fait de l'épidémie COVID-19 reste continue, avec aujourd'hui 976 patients pris en charge, dont 229 en réanimation. 232 décès sont à déplorer en établissements de santé. Le confinement et les gestes barrières demeurent les meilleurs remparts collectifs.

Alors que la Bourgogne-Franche-Comté déplore désormais 232 décès en milieu hospitalier de l'infection à coronavirus, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté rappelle l'importance des mesures de distanciation sociale et l'efficacité des gestes barrières : **se laver les mains régulièrement, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne pas se serrer les mains ; arrêter les embrassades.**

Le port du masque chirurgical en particulier, n'est pas recommandé sans présence de symptôme. Le masque chirurgical n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade. Depuis le début de la crise, les masques sont livrés en priorité :

- aux professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville comme à l'hôpital ;
- aux personnes qui interviennent auprès des personnes âgées malades en EHPAD, pour limiter au maximum la transmission du virus.

1, 2 million de masques

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté salue le formidable élan de solidarité lui permettant de comptabiliser, en complément de l'approvisionnement régulier issu des circuits logistiques nationaux, des dons à hauteur de 1,2 million d'unités pour les masques de protection (d'autres équipements comme des blouses ou du gel hydro-alcoolique font aussi l'objet de dons).

L'Agence Régionale de Santé remercie les entreprises, établissements scolaires, institutions, collectivités, qui se sont manifestés et continuent à le faire en nombre. La répartition de ces matériels est assurée au bénéfice des soignants et des aides à domicile dans les 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui logistique des préfetures.